

Atelier de proximité
Auby – Courcelles-lès-Lens – Flers-en-Escrebieux
10 décembre 2014

Compte-rendu

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

La réunion commence à 17h10.

Bernard Féry, garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), ouvre la réunion. Il note que les participants sont peu nombreux alors que 90 personnes ont été invitées. Il souligne qu'à partir du moment où ces riverains ont été sollicités, il leur sera difficile de dire qu'on ne les a pas associés. Il indique également que la politique « de la chaise vide » pratiquée par certains élus lors de l'Instance locale de concertation (ILC) du 14 octobre dernier n'est pas selon lui une façon de respecter le processus de la concertation. Il souligne que participer à la concertation n'empêche pas d'avoir un avis opposé, contradictoire, mais il faut être présent.

Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE, ajoute qu'il a été dit pendant l'ILC que les élus n'avaient pas tous les éléments en main pour décider. A ce sujet, il rappelle qu'une contre-expertise à la demande des élus, a été commandée par l'Etat à un cabinet italien reconnu, CESI, et que le rapport de l'étude RTE figure bien dans le dossier de l'ILC distribué aux élus. Il indique que les études menées par RTE et ce rapport ont conduit le maître d'ouvrage à ne pas retenir la technique souterraine pour le projet, car les impacts sur l'environnement de la ligne souterraine sont plus importants voire rédhibitoires au regard du code de l'environnement par rapport à la solution aérienne. Par ailleurs, il indique que cette solution présente un surcoût, mais il ne s'agit pas de la raison première pour écarter l'enfouissement, même partiel.

Il revient ensuite sur l'objectif de la réunion du jour, qui est de parler du tracé.

Claude Chardonnet, animatrice C&S Conseils, demande aux participants de transmettre leurs remarques sur le compte-rendu de l'atelier précédent lorsqu'ils le recevront.

Bernard Cardon, 1^{er} adjoint au maire de Courcelles-lès-Lens, indique que le secteur étudié ce jour est moins problématique que d'autres, car il n'y a pas de proximité forte d'habitations. Il se dit toutefois solidaire des autres territoires.

Analyse des passages proposés à l'atelier du 10 septembre 2014

Christine Lombard, chargée de concertation RTE, présente l'analyse des passages proposés lors de la dernière réunion.

Cf. Diaporama en annexe

Emmanuelle Lecoq, artisan toiletteur de Courcelles-lès-Lens, demande à quoi correspondent les pointillés bleus et souhaite savoir pourquoi ils ne sont pas équidistants de la ligne existante.

Christine Lombard explique qu'il ne s'agit pas de tracés mais des limites du fuseau de moindre impact, défini selon plusieurs critères : les contraintes actuelles et futures sur le territoire, notamment en matière d'habitat.

Emmanuelle Lecoq souhaite connaître la valeur minimale du champ magnétique autorisée en France entre une ligne THT et la première maison. Elle estime qu'en France, les valeurs sont plus élevées qu'aux Etats-Unis ou ailleurs en Europe.

Jean-Louis Carlier indique qu'il n'existe pas en France de minimum autorisé, mais qu'il est imposé de ne pas dépasser 100 microteslas en valeur instantanée. Il souligne que les différentes réglementations nationales dans le monde s'appuient sur des valeurs moyennes, car le courant traversant une ligne THT est fluctuant dans le temps – la journée, le mois, l'année – et le champ magnétique émis est directement proportionnel à l'intensité de ce courant électrique. En France, il existe une directive ministérielle, la directive Batho, qui fixe un maximum de 1 microtesla en moyenne à proximité de nouveaux établissements sensibles recevant des enfants, comme les hôpitaux, les maternités, les écoles ... Il précise que cette directive n'est pas encore appliquée, car les décrets d'application n'ont pas été publiés.

Il explique que cette préoccupation pour la santé est un sujet récurrent que RTE a pris en compte dans la définition du fuseau de moindre impact. Le maître d'ouvrage a ainsi mandaté un expert pour réaliser des mesures chez les riverains et à proximité de la ligne actuelle. Une modélisation a également été menée et a montré que le recours au pylône Equilibre et les études sur le positionnement des câbles permettrait de diminuer le champ magnétique émis par la ligne future par rapport à celui de la ligne actuelle. Ainsi, la valeur de 0,4 microtesla définie comme un seuil dans plusieurs études sur les champs magnétiques ne se trouvera qu'à moins de 70 mètres de la ligne future équipée du pylône Equilibre, comme c'est prévu dans le secteur. Jean-Louis Carlier précise qu'à part à Leforest, le tracé envisagé dans la bassin minier ne se rapproche pas à moins de 70 mètres des habitations.

Emmanuelle Lecoq demande la date de démarrage des travaux.

Jean-Louis Carlier répond que les travaux devraient se dérouler en 2017 et 2018.

Bernard Cardon indique n'avoir pas de remarques sur le tracé. Il rappelle que les élus ont déjà eu l'occasion de recevoir M. Carlier pour évoquer le tracé et que la seule demande concernait l'éloignement du parc à truites, ce qui a été retenu par RTE.

Jean-Jacques Wyrzykowski, adjoint au maire de Courcelles-lès-Lens, confirme qu'il est lui aussi satisfait du tracé proposé.

Bernard Cardon relève que Mme Lecoq est peut-être celle qui sera le plus près de la ligne future, ainsi que les habitants de la cité du Village. Il regrette que davantage d'habitants de cette cité ne soient pas venus à l'atelier.

Jean-Marcel Lecoq, technicien à Courcelles-lès-Lens, se dit satisfait et rassuré des informations apportées, eu égard à ses inquiétudes initiales de voir la ligne passer très près de chez eux. Il relève que le tracé va passer au-dessus d'un terrain actuellement occupé par des Roms.

Jean-Louis Carlier en prend note. Il indique par ailleurs que des photomontages sont en préparation, notamment depuis la cité du Village, pour évaluer la visibilité de la ligne future en comparaison de la situation actuelle. Il propose de mettre ces photomontages sur le site internet du projet (www.rte-ligne-avelingavrelle.com) et d'organiser une réunion de présentation si nécessaire. Il souligne par ailleurs qu'il est possible de mettre en place des aménagements paysagers pour casser la visibilité des pylônes sur les secteurs où ce sujet sera sensible.

Bernard Féry demande aux élus s'ils ont eu des échos **de la part** de la population sur le projet, si les riverains ont émis des suggestions.

Bernard Cardon explique qu'il y a eu peu d'avis formulés par les habitants de Courcelles. Il dit avoir déjà assisté à des réunions rassemblant des opposants, mais pas à Courcelles. Il a simplement noté des échos dans la presse comparant le projet de RTE au barrage de Sivens.

Jean-Louis Carlier explique avoir informé Maisons & Cités, SIA Habitat et l'association des communes minières, qui sont des bailleurs de logement social, afin de mener avec eux des actions de sensibilisation à tout ce qui touche à l'énergie et à la rénovation thermique dans le cadre du plan d'accompagnement de projet (PAP) en préparation. Il précise que PAP représente 10 % du montant d'investissement – soit 5,5 millions d'euros pour Avelin-Gavrelle – et est en effet destiné à cofinancer des opérations de développement durable dans les communes concernées par le projet. Il souligne qu'il s'agit bien d'un cofinancement : il ne s'agit donc pas d'un financement total mais bien d'une participation. Des mesures multiples peuvent être envisagées : plan de rénovation thermique, aide aux handicapés et aux personnes âgées, rénovation d'écoles, projet pédagogique d'éducation à l'environnement... Le PAP est géré par les préfets concernés, qui vérifient la conformité des projets cofinancés : l'attribution est très contrôlée, ce ne sont pas des chèques faits aux communes.

Bernard Cardon demande comment sont déterminés la répartition des fonds et les critères d'éligibilité.

Jean-Louis Carlier indique que ces points seront discutés ultérieurement. Il donne des exemples : la répartition peut être basée sur la population concernée, ou divisée en parts égales par le nombre de communes concernées, ou encore selon le kilométrage de passage de la ligne, ou selon le potentiel fiscal de la commune. Le critère d'un partenariat obligatoire pourrait aussi être retenu, afin de ne pas

se retrouver avec un projet complètement financé par le PAP. La désignation des projets devra être finalisée en 2016 afin de lancer les financements au moment du démarrage des travaux.

Jean-Marcel Lecoq dit avoir pressenti que la ligne se rapprochait de son habitation et avoir eu des craintes sur l'impact de ce rapprochement.

Jean-Louis Carlier souligne que la ligne se rapproche peu de l'habitation, elle sera bien au-delà de la limite des 70 mètres évoquée précédemment.

Claude Chardonnet retient les éléments suivants :

- Une explication du fuseau de moindre impact
- La préoccupation d'une distance minimale aux habitations, qui fait écho à un sujet récurrent de la concertation
- Le planning des travaux
- Les critères du PAP
- Le point de vigilance sur le passage au-dessus d'un terrain occupé par des Roms
- Les photomontages à présenter

Bernard Féry note qu'un travail consistant a été réalisé avec les élus de Courcelles-lès-Lens. Il regrette que les élus d'Auby et de Flers n'aient pas souhaité prendre part à cet atelier. Il estime qu'il faut également retenir de la réunion la possibilité d'aménagements paysagers émise par RTE.

Jean-Louis Carlier ajoute qu'à partir de l'examen des photomontages et de la maquette 3D, il sera possible de déterminer les points sensibles en matière d'impact visuel. Il indique que RTE pourra alors se déplacer chez les riverains pour proposer des aménagements paysagers. Par ailleurs, RTE travaillera en collaboration avec les mairies concernées sur des aménagements paysagers locaux, comme autour du parc à truites de Courcelles par exemple.

Bernard Féry clôt la réunion.

Durée de la réunion : 1h05

Pour plus de précisions :

Sur le pylône Equilibre

<http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/le-projet/caracteristiques-du-projet/>